

## Restauration de l'immeuble Clarté de Le Corbusier

Conférence de presse  
24 août 2007, 14h  
Toiture-terrasse de l'immeuble Clarté  
(2, rue Saint-Laurent)

### PROGRAMME

- 14h Message de bienvenue et chronologie du projet  
*Monsieur Pierre-Albert Ducret*  
*administrateur de la Communauté des copropriétaires de l'immeuble Clarté,*  
*maître de l'ouvrage*
- Rôle de l'Etat de Genève dans le projet et approche patrimoniale de l'Etat de Genève  
*Monsieur Mark Muller, conseiller d'Etat,*  
*chef du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)*
- Présentation du chantier de la restauration de l'immeuble Clarté  
*Monsieur Jacques-Louis de Chambrier*  
*architecte diplômé EPFZ-SIA, direction des travaux de restauration*
- Quelques éléments sur le projet de restauration de l'immeuble Clarté  
*Monsieur Bernard Zumthor, historien de l'architecture,*  
*directeur et conservateur des monuments, direction du patrimoine et des sites,*  
*Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)*
- 14h45 Questions/réponses
- 15h Interviews individuelles
- 15h15 Apéritif

### CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse
- Plaquette



Genève, le 24 août 2007

Aux représentant-e-s  
des médias

(2 pages)

**Communiqué de presse  
du Département des constructions et des technologies de l'information**

**L'Etat de Genève soutient la restauration  
de l'immeuble Clarté de Le Corbusier**

**L'immeuble Clarté construit par le célèbre architecte suisse Le Corbusier fait actuellement l'objet d'une restauration. L'Etat de Genève et l'Office fédéral de la culture ont apporté leur soutien et octroyé des subventions à ce projet. Les travaux ont commencé en juin 2007 et sont financés en premier lieu par les copropriétaires de l'immeuble et la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève.**

**LES TRAVAUX DE RESTAURATION**

L'étude du projet de restauration de l'immeuble Clarté a abouti au mois de mai 2007. Les travaux ont commencé le 11 juin 2007 et seront achevés en 2009. Cette restauration, effectuée notamment sur son enveloppe et sur ses parties communes, a pour objectif de rendre à l'édifice son état d'origine. Dans cette perspective, les matériaux utilisés à l'origine seront employés lors de la présente restauration. Le projet s'inscrit dans une démarche de sauvegarde du patrimoine genevois.

Les travaux sur l'enveloppe de l'immeuble seront réalisés en trois phases. La première porte sur la restauration de la partie située au n°2 de la rue Saint-Laurent, sur les deux faces de l'immeuble, à l'exclusion du rez-de-chaussée. La deuxième phase consistera à effectuer les mêmes travaux sur la partie située au n°4 de la rue Saint-Laurent. La phase finale portera sur la réfection de l'intégralité du rez-de-chaussée de l'immeuble. Des travaux seront également entrepris sur les parties communes du bâtiment, ainsi que sur les installations de chaufferie, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE).

**LE COÛT**

Le coût des travaux s'élèvera à 14 200 000 F. Le financement est assuré par les copropriétaires de l'immeuble Clarté et la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à hauteur de 11 443 800 F, ainsi que par les subventions octroyées par l'Etat de Genève (1 556 200 F) et l'Office fédéral de la culture (1 200 000 F). La direction du patrimoine et des sites du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) a également contribué à l'étude de ce projet de restauration en y apportant son expertise technique.

## L'IMPLICATION DE L'ETAT DE GENÈVE

Outre le versement d'une subvention à ce projet, l'Etat de Genève a également contribué à la restauration de l'immeuble Clarté. La direction du patrimoine et des sites du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) a été mandatée par le Conseil d'Etat afin de fournir les études nécessaires à ce projet de restauration: recherche de la documentation historique, études des techniques de construction et de la stratigraphie du bâtiment, relevé complet dans les appartements de l'immeuble pour identifier les pièces d'origine encore existantes.

Cette démarche s'inscrit dans une politique de protection du patrimoine genevois, pour un édifice dont la valeur et le témoignage historique en matière d'architecture sont mondialement reconnus. Elle participe par ailleurs à la sauvegarde des aspects culturels urbains qui contribuent à l'identité de Genève.

## UN SYMBOLE PLUSIEURS FOIS MENACÉ

Symbole de l'introduction de la modernité architecturale à Genève, l'immeuble Clarté a été construit en 1931-1932 pour l'industriel genevois Edmond Wanner. Il représente l'une des œuvres les plus importantes de Le Corbusier et le seul édifice construit à Genève par le célèbre architecte jurassien de La Chaux-de-Fonds, établi à Paris dès 1917.

Plusieurs fois menacé de démolition du fait de son délabrement, l'immeuble a pu être préservé par la mobilisation de la communauté des architectes genevois qui le considère comme une œuvre maîtresse et modèle pour la profession. La valeur patrimoniale de l'immeuble Clarté a été reconnue par le Conseil d'Etat qui l'a classé monument historique en 1986. L'importance et l'envergure internationales de cet édifice sont reconnues par l'UNESCO qui va prochainement l'inscrire sur la liste du patrimoine de l'humanité.

## LA CHRONOLOGIE DU PROJET DE RESTAURATION

- 12 novembre 1986: l'immeuble Clarté est classé monument historique par le Conseil d'Etat.
- 10 septembre 2003: le Conseil d'Etat invite le conservateur cantonal des monuments à prendre toutes les mesures utiles, y compris d'éventuels travaux d'office, pour que les travaux d'entretien nécessaires à la bonne conservation de l'immeuble Clarté soient entrepris par les propriétaires concernés.
- Fin 2003: une première étude de restauration de l'enveloppe est réalisée sur mandat de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève.
- 22 juin 2005: le Conseil d'Etat adopte un arrêté autorisant les travaux de restauration de la toiture, des façades et des parties communes de l'immeuble.
- 24 juin 2005: l'autorisation de construire est délivrée.
- 15 mars 2007: l'assemblée générale des copropriétaires de l'immeuble Clarté vote l'enveloppe budgétaire destinée aux travaux de restauration.
- Mai 2007: l'étude du projet de restauration aboutit. Le projet a été piloté par le bureau de Chambrier & Dutheil et soutenu par la direction du patrimoine et des sites du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), ainsi que par l'Office fédéral de la culture.
- 11 juin 2007: les travaux débutent.
- 2009: fin prévue des travaux.

**Le dossier de presse complet est disponible sur le site Internet officiel de l'Etat de Genève: <http://www.geneve.ch/dcti/conf-presse/#conf>.**

*Pour davantage d'information:*

- M. Laurent Forestier, secrétaire adjoint responsable de la communication, DCTI, tél. +41 (0) 22 327 31 12 ou 079 240 83 67;
- M. Bernard Zumthor, directeur, Direction du patrimoine et des sites, DCTI, tél. +41 (0) 22 327 87 29.

# IMMEUBLE CLARTÉ

Rue Saint-Laurent 2 – 4  
1207 GENEVE.

## RESTAURATION DES FACADES ET DES COMMUNS

Œuvre de LE CORBUSIER (1887-1965).  
(Charles Edouard Jeanneret dit Le Corbusier)

Bâtiment classé monument historique le 12.11.1986

### DOSSIER DE PRESSE

Département des  
Constructions et des  
Technologies de  
l'Information (DCTI)



### CONFERENCE DE PRESSE

### EXPOSE DES TRAVAUX DE RESTAURATION

LE 24 AOÛT 2007 à 14 HEURES,  
Rue Saint-Laurent 2, toiture-terrasse

Communauté des  
copropriétaires de  
l'immeuble CLARTÉ  
Maître de l'ouvrage

Avec les intervenants :

**L'immeuble, sa restauration :**

**Monsieur Pierre A. DUCRET,**

Administrateur de la Communauté des copropriétaires de l'immeuble Clarté, Maître de l'ouvrage

**Monsieur Jacques-Louis de Chambrier,**

Architecte dipl. epfz-sia, Direction des travaux de restauration

**L'État de Genève, le patrimoine genevois :**

**Monsieur Bernard Zumthor,**

Historien de l'architecture, directeur et conservateur cantonal des monuments, Patrimoine et sites, Genève

**Monsieur Mark MULLER,**

Conseiller d'État en charge du Département des Constructions et des Technologies de l'Information (DCTI)

L'immeuble CLARTÉ, en bref

L'Immeuble Clarté a été construit en 1931/1932 par Le Corbusier et son cousin Pierre Jeanneret sur mandat de l'industriel genevois Edmond Wanner.

L'immeuble Clarté occupe une position clé dans l'œuvre de l'architecte. Épisode capital dans un projet mené comme un travail de recherche, « la Clarté » représente d'une manière exemplaire la contribution apportée par Le Corbusier et Jeanneret à la rationalisation des travaux de construction proprement dits (« montage à sec »), au renouvellement des conceptions de la structure porteuse (squelette en acier, soudé) et au renouvellement de la culture de l'habitat des classes moyennes (« immeuble villa »).

L'immeuble Clarté est un immeuble en copropriété de 8 étages et 48 appartements de tailles et formes différentes dont 16 duplex.

Il présente, de l'extérieur, deux façades opposées entièrement vitrées.

Toute la structure de l'immeuble Clarté repose sur des piliers. Cette charpente métallique libérant ainsi les façades et murs intérieurs de toute fonction portante accorde une grande liberté d'agencement des appartements de types divers. L'immeuble est pourvu d'une chaufferie centrale, de nombreuses caves, d'une dizaine de garages, de garages à vélos, etc.

La cage d'escalier dans chaque allée est éclairée par une toiture voûtée en dalles de verre translucide. Chaque allée est pourvue d'un ascenseur. Tous les appartements sont aménagés en fonction des deux grandes baies vitrées les éclairant profondément. La polychromie d'origine dans les appartements se réduit à deux couleurs : la couleur brun foncé et le bleu clair.

## L'immeuble CLARTÉ

D'envergure internationale, l'immeuble CLARTÉ est le symbole même de l'introduction de la modernité architecturale à Genève, modernité dont il faut reconnaître qu'hormis quelques rares exceptions (œuvres de Arnold Hoechel, Maurice Brailard, Francis Quétant, Adolphe Guyonnet) elle ne connut guère d'écho favorable dans notre ville.

Pourtant, cet édifice projeté à partir de 1928 et construit en 1931-32 à Villereuse pour l'industriel d'avant-garde Edmond Wanner est l'une des œuvres les plus importantes de Le Corbusier, architecte jurassien de La Chaux-de-Fonds établi à Paris dès 1917.

Cette importance est reconnue par l'UNESCO qui va prochainement inscrire le bâtiment sur la liste du patrimoine de l'humanité. C'est malheureusement le seul édifice construit par Le Corbusier à Genève en collaboration avec son cousin Pierre Jeanneret. Les architectes élaboreront pourtant plusieurs projets très importants pour Genève : concours pour le *Palais de la Société des Nations* (aujourd'hui ONU) dont Le Corbusier sera le lauréat ; projet de *Cité mondiale* pour la zone internationale ; projet de *Mondanéum*, musée mondial ; Plan d'aménagement de la *Rive droite* ; plans de quartier à l'Athénée et aux Eaux-Vives...Aucun de ces projets qui auraient fait de Genève un phare de la modernité dans les années 1930 ne fut hélas concrétisé.

C'est historiquement d'autant plus regrettable que cette intense production "genevoise" se situait dans un contexte international de bouillonnement d'idées nouvelles et d'expérimentations audacieuses en matière d'urbanisme, d'architecture, d'environnement, de mode de vie, bref de toute une société nouvelle, optimiste, qui s'efforçait de sortir des traditions du XIXe siècle et des horreurs de la guerre mondiale. Les idées pionnières qui se développeront alors, à la fin des années vingt, début des années trente marqueront le débat et la production architecturale durant tout le XXe siècle. L'apport théorique de Le Corbusier dans ce contexte fut fondamental et s'exprimera notamment dans des projets très célèbres tels que le *Centrosoyus* et le *Palais des Soviets* à Moscou; la *Villa Savoye* à Poissy ; la *Villa Carthage* à Tunis; la *Cité du Refuge* et le *Pavillon Suisse* à Paris; le projet de la *Ville Radiense*; les master-plans de Rio-de-Janeiro, Montevideo, Sao Paulo, Alger, etc. sans oublier les très nombreuses publications, les conférences dans le monde entier et la création des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM), fondés à La Sarraz en 1927 dont Le Corbusier fut l'un des maîtres à penser et qui marqueront la production architecturale et urbanistique mondiale d'avant-garde jusque dans les années 1960.

Cette activité fiévreuse et novatrice sur la scène internationale se trouve en quelque sorte "condensée" dans l'immeuble CLARTÉ.

Sur un plan urbanistique tout d'abord: l'immeuble devait constituer la première pièce d'un ensemble qui allait structurer l'aménagement d'un morceau de tissu urbain nouveau fondé sur une typologie architecturale révolutionnaire à Villereuse. Sur le plan des nouvelles méthodes de construction ensuite : principe de construction "à sec", charpentes métalliques soudées à l'arc

(une nouveauté à l'époque!), utilisation de matériaux nouveaux (panneaux de solomite). Le bâtiment concrétise ainsi de manière exemplaire l'essentiel du "credo" de l'architecture moderne selon Le Corbusier : structure ponctuelle (pas de mur porteur), plan libre (liberté d'organisation des espaces), façade libre (non porteuse) pouvant être édifiée entièrement en pans de verre, toit terrasse d'usage collectif. Seul manque à cette profession de foi le principe de construction sur pilotis, afin de libérer le sol, qu'il appliquera aux différentes *Unités d'Habitation* construites en France après la seconde guerre mondiale et dont la plus célèbre est celle de Marseille.

Toutes ces innovations et expérimentations n'avaient qu'un but : offrir un nouveau mode d'habiter collectif fondé sur une obsession de la liberté individuelle de l'usager, en rupture avec les contraintes de l'habitat traditionnel, offrant la flexibilité des volumes, la transparence et cette débauche de lumière qui ont valu son nom à l'immeuble. Le plan ainsi libéré offre une grande diversité d'appartements, du studio monorienté au grand huit pièces traversant en duplex. Chaque appartement possède des qualités spatiales exceptionnelles et se prolonge par de larges balcons accrochés à l'ossature à la manière des coursives d'un paquebot. Les façades, entièrement vitrées, sont dotées de doubles vitrages dans des cadres d'acier, ancêtres des verres isolants dont les parties ouvrantes coulissent dans des rails au moyen de roulements à billes.

Le fait qu'il reste aujourd'hui unique dans son contexte, comme l'espoir déçu d'une vie urbaine meilleure, renforce encore son importance symbolique et patrimoniale.

Depuis l'achèvement de sa construction en 1932, CLARTÉ a connu bien des vicissitudes, changeant de propriétaires peu soucieux ou n'ayant pas les moyens de l'entretenir comme une telle "mécanique" l'exigeait. Dans les années 1960, fortement délabré, l'immeuble fut menacé de démolition. Il ne fut sauvé qu'in extremis grâce à la mobilisation de la communauté des architectes genevois dans un élan de solidarité rétrospective à l'égard d'une œuvre maîtresse et modèle pour la profession. Restauré durant la seconde moitié des années 1970, sa maintenance ne fut pas ou mal assurée en raison des difficultés économiques de ses propriétaires. À nouveau menacé de démolition dans les années 1980, il se vit enfin reconnu à sa vraie valeur par le Conseil d'État qui le classa monument historique en 1986. Cette décision ne suffit malheureusement pas à assurer sa bonne conservation. De nombreuses interventions et modifications furent exécutées dans les appartements, pas toujours autorisées et pas toujours dans les règles de l'art ni dans le souci de préserver la substance historique du bâtiment, même si l'on doit reconnaître qu'il y a quelques notables exceptions, mais malheureusement peu nombreuses. La dégradation de son enveloppe, toiture et façades se poursuivit ainsi jusqu'à ce que, en 2003, le Conseil d'Etat prenne la décision d'ordonner des travaux d'office d'urgence.



Cette impulsion fut le déclencheur des travaux qui viennent de débiter. En septembre 2003, la copropriété vota les travaux de restauration de l'enveloppe et des parties intérieures communes. Un projet fut mis à l'étude. Piloté par le bureau de Chambrier & Duthel, il réunit une équipe d'experts, historiens, restaurateurs, ingénieurs avec le soutien scientifique de la Direction du patrimoine au DCTI et de l'Office fédéral de la Culture. Le projet de restauration aboutit en mai 2007, dont le coût d'exécution est chiffré à un peu moins de CHF 15'000'000. L'État et la Confédération n'apportent pas seulement leurs connaissances et leur savoir-faire dans ce projet, mais soutiennent financièrement ce projet, l'État à hauteur de 1,5 millions au titre de la subvention à la restauration, la Confédération pour un montant tout à fait exceptionnel de 1,2 millions. À ce jour la Ville de Genève, dont CLARTÉ est pourtant un fleuron patrimonial reconnu dans le monde entier, que des centaines de visiteurs viennent admirer chaque année, n'a pas jugé opportun de soutenir financièrement cette réalisation exemplaire.

Bernard Zumthor,  
Historien de l'architecture, directeur et conservateur cantonal des monuments  
Patrimoine et sites, Genève, 28.06.07

## SYNTHESE DU PROJET DE RESTAURATION

L'immeuble Clarté a été construit en 1932 par les architectes Le Corbusier et Jeanneret, en étroite collaboration avec l'industriel genevois Edmond Wanner. Ce bâtiment, patrimoine d'importance mondiale, est un témoin de l'architecture moderne unique à Genève et en Suisse.

Pour faire face à sa dégradation avancée, une première étude de restauration de l'enveloppe a été réalisée fin 2003, sur mandat de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève. L'étude a été poursuivie sur mandat de la Communauté des copropriétaires pour obtenir l'autorisation de construire, délivrée le 24 juin 2005. La phase d'exécution du projet est lancée depuis le 11 juin 2007.

Les travaux de restauration de l'immeuble Clarté visent une restauration exemplaire par le respect de la construction et de la substance d'origine (matériau) ainsi qu'une restitution de l'aspect général d'origine (couleurs). Les trois aspects du projet sont : restauration de l'enveloppe, des espaces communs (cages d'escaliers et caves) et modernisation des installations CVSE.

**Enveloppe :** La restauration de la façade métallique constitue l'ouvrage majeur de ce projet. Elle consiste en un démontage, sablage, peinture avant remontage, de tous les éléments métalliques, dont les balcons, caissons de stores, séparations et balustrades en acier.

Tous les verres sont remplacés, excepté les verres armés d'origine encore en état qui sont déposés et reposés. Des verres isolants prennent la place des verres simples transparents actuels.

Ce travail de serrurerie- vitrerie comprend en outre au rez-de-chaussée, la restauration des vitrines, des portes de garages sud et des fenêtres des locaux nord.

Les stores en mélèze ou pin naturel ainsi que les toiles de tentes sont changés. Il est envisagé de rendre leur maniement plus aisé en les motorisant, tout en conservant leur mécanique d'origine.

Le parement en travertin (pierre calcaire) de la façade ouest est remplacé par une façade ventilée à joints serrés du même matériau. Les autres parties de façades recouvertes de travertin sont simplement réparées. La restauration des parois en briques de verre prévoit de conserver au maximum les briques «Nevada» d'origine. Les vitrines cintrées du restaurant et l'entrée N°2 sont démontées et remontées avec des éléments récupérés. Seul le mur de verre de l'entrée N°4 est remplacé par des briques neuves.

La restauration de l'enveloppe comprend enfin la remise en l'état des terrasses et de la toiture, par le remplacement de l'étanchéité, de l'isolation, des ferblanteries et la pose de nouvelles dalles. Tout en se référant à l'état d'origine, le «wagon» (9e étage) et les cheminées subissent des travaux de réfection tels que réparation de la maçonnerie, renforcement de l'isolation, crépissage et peinture.

**Espaces communs :** Des travaux de maçonnerie, plâtrerie et peinture sont envisagés pour réorganiser partiellement le rez-de-chaussée (réaménagement des caves et augmentation de leur nombre, agrandissement des locaux vélos et modification des locaux techniques) et pour remettre en état les cages d'escaliers. L'ensemble de ces espaces se plie à un compartimentage feu comme suit : rez, cages d'escaliers, courettes, restaurant. Les courettes sont, de plus, fermées à chaque étage.

**Installations CVSE :** Leur mise aux normes et leur modernisation sont prévues.

La chaufferie à mazout et la distribution sont remplacées par un système à gaz. Les colonnes et la distribution des installations sanitaires sont remises à neuf. Il en est de même pour le système électrique qui se dote d'un comptage centralisé (avec téléphone, téléréseau, interphone).

Une ventilation mécanique générale est installée en conséquence de la fermeture protection feu des courettes. Les monoblocs d'extraction sont dissimulés dans les souches en toiture. La ventilation existante (1976) du restaurant est remplacée et son parcours est modifié.

Jacques-Louis de Chambrier,  
Architecte dipl. epfz-sia  
Direction des travaux de restauration, avril 2007

## L'évolution du projet de restauration

À la reprise de la gestion de cet immeuble en septembre 2001, il est vite apparu une problématique : un immeuble en état de dégradation très avancé, présentant une quasi absence d'entretien sérieux durant plus de 30 ans, un copropriétaire majoritaire insolvable et des copropriétaires minoritaires désireux de sauvegarder ce bien sans pouvoir de décision. La première tâche a consisté à se limiter à la mise hors d'eau provisoire de l'immeuble et expédier les affaires courantes.

La décision de l'État de Genève d'ordonner des travaux d'office de protection a été le premier pas permettant de reprendre une étude déjà lancée et d'aboutir, en 2003, à une décision de la copropriété de s'engager sur la voie des travaux de restauration.

Une rénovation standard d'un tel immeuble aurait nécessité quelques mois d'études avant de passer à la phase des travaux.

Ici, l'esprit de la charte de Venise pour la restauration des monuments a été le fil conducteur : « *Article 9. La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.* »

De 2003 à ce jour un long travail de recherches, d'études, d'analyses, de préparation de plans et de mise au point de solutions avec tous les experts reconnus a été conduit. L'État de Genève, par le Département des Constructions et des Technologies de l'Information, service des Patrimoines et Sites a été un soutien et un allié de poids pour aboutir à un projet cohérent de sauvegarde de cet immeuble.

La mise en soumission des travaux s'est axée sur la recherche des entreprises les plus compétentes possibles et aptes à exécuter ces travaux complexes. De plus, ces travaux doivent présenter un caractère durable afin d'assurer la pérennité de cet immeuble pour de nombreuses années.

Le budget des travaux représente plus de la moitié de la valeur d'assurance de l'immeuble, ce qui est exceptionnel.

Le 15 mars 2007, l'assemblée générale des copropriétaires a voté, à l'unanimité, l'enveloppe budgétaire permettant de passer à la phase exécution. Par cette décision, ils ont accepté de faire face à une contribution financière très lourde pour couvrir le coût de cette opération.

Ils préservent ainsi leur bien immobilier mais aussi, ils offrent à Genève la possibilité de retrouver un monument historique digne de son nom « CLARTÉ ».

Les visiteurs, de tous horizons, beaucoup plus nombreux que l'on puisse l'imaginer, pourront ainsi, dans leur périple genevois contempler, non pas de l'acier et du verre en piteux état, mais un ouvrage représentatif de l'œuvre de Le Corbusier, proposé le 28 décembre 2004 à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour la présentation finale de cet immeuble, restauré, un long parcours de deux ans de travaux est devant nous.

Pierre Albert Ducret,  
Jean Simonin S.A.  
Administrateur de la Communauté des copropriétaires de l'immeuble Clarté  
Maître de l'ouvrage, juillet 2007



RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE - EDITION AVRIL 2007

communauté des copropriétaires de l'immeuble Clarté  
2, 4 rue Saint-Laurent, 1207 Genève

J.-L. de Chambrier, A. Dutheil architectes dipl. epfz-sia  
collaboratrices E.Read, E.Desaire architectes hes

©communauté des copropriétaires immeuble Clarté, bureau architecture J-L de Chambrier

## SOMMAIRE

**-INVENTAIRE DES DEGATS** p. 1-5

façade	façade (état général) façade rideau balcons stores et tentes	p. 1 p. 2 p. 2 p. 3
façade rez-de-chaussée	entrées vitrines divers rez-de-chaussée	p. 3 p. 3 p. 4
terrasses	séparations, balustrades	p. 4
toiture	toiture (état général)	p. 5
communs	cages d'escaliers	p. 5

**-PROJET DE RESTAURATION** p. 6-14

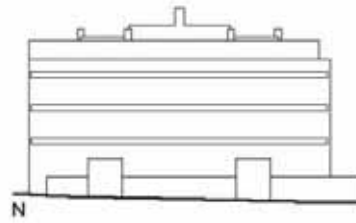
façade	façade rideau stores et tentes parement travertin balcons	p. 6 p. 6 p. 6 p. 7
façade rez-de-chaussée	vitrines garages	p. 8-9 p. 9
terrasses	terrasses	p. 10-11
toiture	verrières cheminées annexes wagon ouvertures wagon	p. 11 p. 12 p. 13 p. 13
communs	entrées (extérieur) entrées (intérieur)	p. 13 p. 14

**-INVENTAIRE DES DEGATS** p. 1-5

façade	façade (état général)	p. 1
	façade rideau	p. 2
	balcons	p. 2
	stores et tentes	p. 3
façade rez-de-chaussée	entrées	p. 3
	vitrites	p. 3
	divers rez-de-chaussée	p. 4
terrasses	séparations, balustrades	p. 4
toiture	toiture (état général)	p. 5
communs	cages d'escaliers	p. 5



FACADES (état général)



façade nord



façade nord

corrosion, déformations



façade nord

transparence altérée : certains verres de têtes de dalle ont été peints



façade ouest



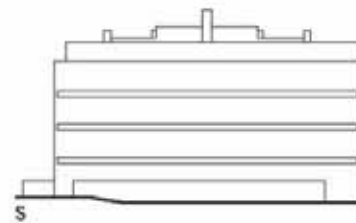
façade ouest

parement en travertin : corrosion des pattes de fixation, fissures



façade est

état du crépi à vérifier



façade sud



façade sud

manque d'unité de matériau suite aux nombreux remplacements de verres effectués au fil des années



façade sud

corrosion avancée des balcons

**FACADE RIDEAU**



façade sud

nombreux verres armés peints devant les têtes de dalle



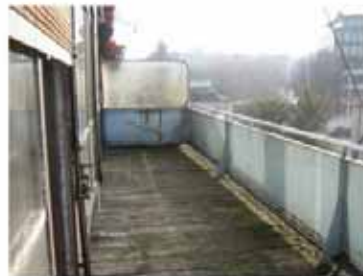
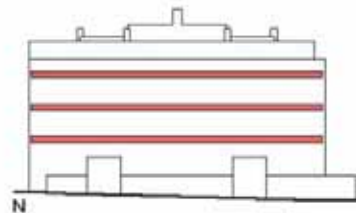
façade nord, 8e, travées 11/12

salissures entre les vitrages, verres cassés



façade sud, 6e, travées 14/15

déformation et détachement de la façade des fers plats de fixation



façade sud, 6e, travées 13/16

mauvais état général des balcons



façade sud, 6e, travée 16

corrosion des séparations et nombreux verres armés cassés



façade sud, 6e, travée 13

intersection parapet et séparation : corrosion et affaiblissement de leur qualité statique

**BALCONS**



façade sud

corrosion des parapets, cols de cygne et filières UNP



façade sud, 6e, travées 13/16

corrosion des goussets de renfort



façade nord, sous balcon 3e

plancher mélèze dégradé et interstices non étanches

**BALCONS**

STORES ET TENTES



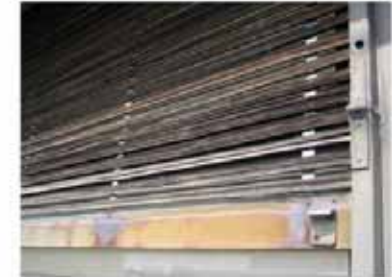
façade sud

toiles déchirées, couleurs non uniformes; mécanismes usés, systèmes à pantographes très dégradés



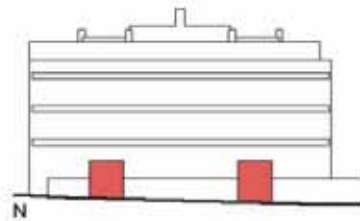
façade ouest, 8e

corrosion avancée de nombreux caissons de stores



façade sud, 8e, travées 13/14

tabliers en mélèze très dégradés



N

ENTREES



entrée bât 2

état général moyen, peinture plafonds écaillée



entrée bât 2

briques de verres cassées, joints en ciment dégradés



entrée bât 2

travertin cassé et s'affaissant par endroits



O

VITRINES



façade ouest, rdc

état général moyen



façade ouest, rdc

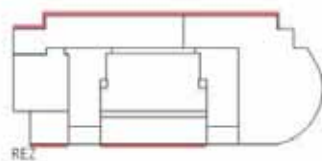
briques de verre cassées



façade nord, rdc, travée 17

corrosion des cadres acier, détachement du soubassement en granit





### DIVERS REZ DE CHAUSSEE



façade sud, rdc

état général moyen, corrosion et déformation de la face métal



façade sud, rdc, travées 12/13

portes garages avec vitrages armés cassés



façade nord, rdc, travée 2

fenêtres locaux nord, vitrages cassés, corrosion des cadres acier



façade sud, 1er

corrosion de la balustrade



façade nord, 8e

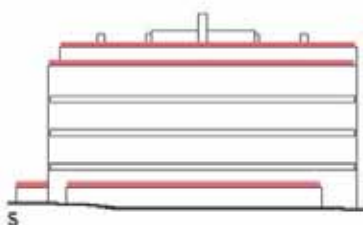
corrosion avancée, peinture très dégradée



façade nord, 9e

corrosion avancée, peinture très dégradée

### BALUSTRADES



### SEPARATIONS (terrasses)



façade nord, 1er, travée 13

verres armés fendus, corrosion des profils en acier



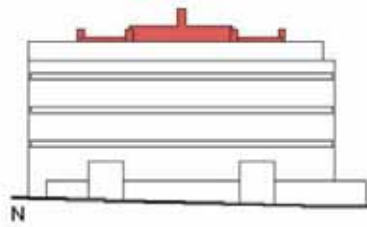
façade sud, 1er, travée 16

gonflement et déformations de certains profils



façade nord, 8e, travée 14

verres armés fendus, corrosion des profils en acier voire gonflement et déformations de certains profils



**TOITURE**



façade sud, 9e

état global très dégradé



façade sud, 9e

maçonnerie attaquée, fissurée, d'où structure métallique non protégée



façade nord, 9e

toiture cintrée très dégradée, infiltrations d'eau



façade sud, 9e, travées 8/9

corrosion des fenêtres et gonflements, déformations agravées, verres cassés



façade est, 9e

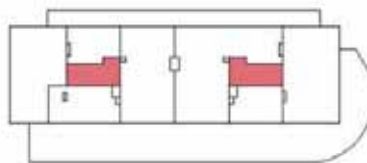
souches de cheminées fortement délabrées



façade sud, 9e

corrosion de la ferblanterie, étanchéité dégradée et isolation insuffisante

**TOITURE**



**CAGES ESCALIERS**



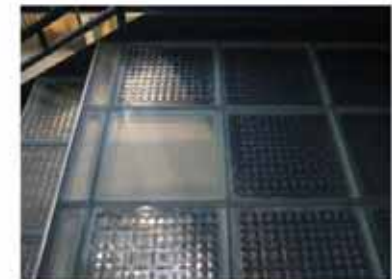
bât.4, 8e

écaillage des peintures et fissurations des maçonneries



bât.4, 9e

infiltrations d'eau au niveau de la verrière



bât.4, 4e

dalles de verres remplacées au fil des années, aspect différent

**-PROJET DE RESTAURATION** p. 6-14

façade	façade rideau	p. 6
	stores et tentes	p. 6
	parement travertin	p. 6
	balcons	p. 7
façade rez-de-chaussée	vitrites	p. 8-9
	garages	p. 9
terrasses	terrasses	p. 10-11
toiture	verrières	p. 11
	cheminées	p. 12
	annexes wagon	p. 13
	ouvertures wagon	p. 13
communs	entrées (extérieur)	p. 13
	entrées (intérieur)	p. 14

## FACADE RIDEAU



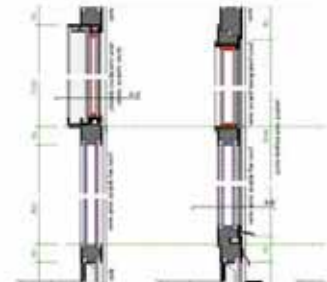
façade sud, 8e

**1932-** doubles vitrages d'origine



façade sud, 8e, travées 15/15

**2007-** dans l'ensemble, construction d'origine. Verres isolants installés dans certains appartements



coupe détail sur façade rideau

**projet-** remplacement des verres de vision par des verres isolants; remplacement des verres armés, sauf ceux d'origine conservés

## STORES ET TENTES



façade sud

**1932-** tabliers stores en mélèze (?), tentes couleur claire



façade sud

**2007-** tabliers stores en mélèze, tentes couleur orange



**prototype-** mécaniques, essence de bois des tabliers conservés et couleur claire des tentes rétablie; projet d'électrification

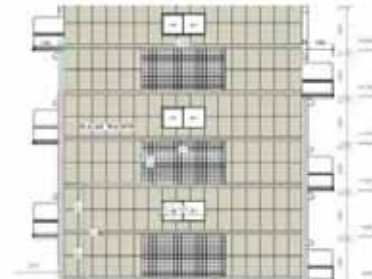


## PAREMENT PIGNON OUEST



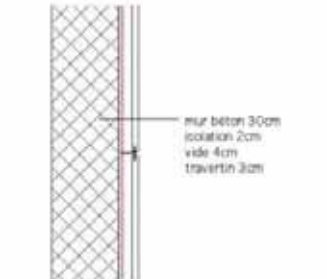
pignon ouest

**1932-** travertin ép. 2 cm, taquets et pattes de fixation en fer



détail pignon ouest, angle nord 1er

**2007-** matériau et calepinage d'origine en place

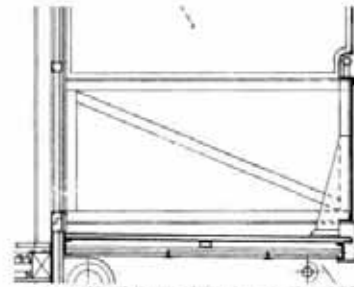


coupe détail pignon ouest

**projet-** nouveau parement travertin ép. 3 cm, façade ventilée à joints serrés (sans jointoyage)

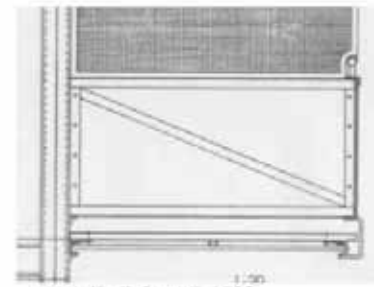


## BALCONS



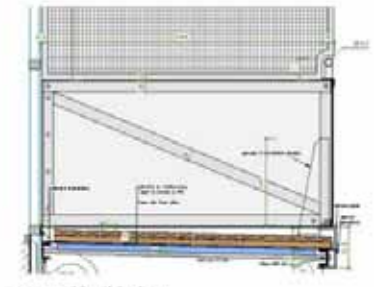
coupe détail Devanthery Lamunière 1932

**1932- système constructif :** deux filières UNP, consoles ponctuelles et parapet continu acier; plancher et faux-plafond



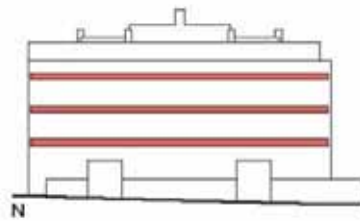
coupe détail, Sumi C. 1986

**2007- construction d'origine,** plancher bois remplacé, faux-plafond disparu



coupe détail balcon

**projet d'exécution-** claies préfabriquées bois sur plancher étanche en tôle



N



façade sud, sous balcon 2e

**1932- faux-plafond en panneaux "masonite" (bois aggloméré) peints couleur claire; joints longitudinaux**



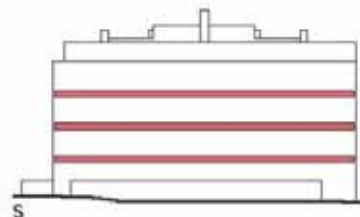
façade nord, sous balcon 3e

**2007- plancher et tirants transversaux visibles**



façade sud, sous balcon 2e, travées 4/5

**projet (prototype)-** plancher porteur étanche en tôle acier couleur claire. 6 bacs par travée, tirants visibles



S



façade sud, 6e, travées 13/14

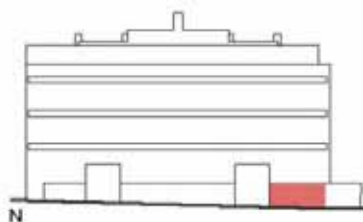
**1932- pas de témoignage photographique du plancher en chêne d'origine**



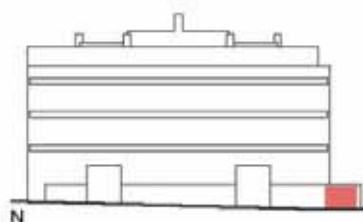
façade sud, 2e, travées 4/5

**projet (prototype)-** plancher ipé parallèle à la façade





## VITRINES



## VITRINES



## VITRINES



façade nord

**1932**- vitrages transparents très grand format, vitrines dégagées et hautes



façade nord

**1932**- porte accès direct dans local vente



façade ouest

**1932**- un vitrage transparent très grand format, une seule porte d'entrée à droite, une vitrine de part et d'autre



façade nord

**2007**- traverses horiz. supplémentaires, vitrine d'angle modifiée en porte d'accès cuisine restaurant, maçonnerie visible



façade nord

**2007**- 2 rangées verticales de briques de verres supprimées pour ajout d'un sas



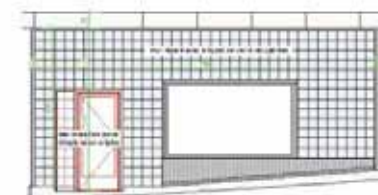
façade ouest

**2007**- traverse horizontale et 4 montants verticaux ajoutés ainsi qu'une porte simple verre sur pivot



élévation détail rdc, traversés 15/19

**projet**- accès cave conservé, porte rapportée à fleur de la vitrine attique



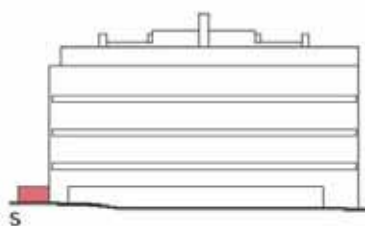
élévation détail rdc

**projet**- porte accès direct et 2 rangées verticales briques de verre rétablies



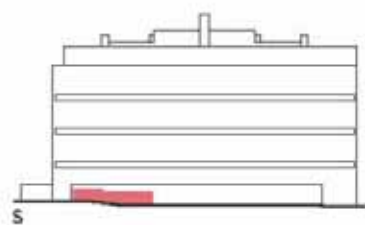
élévation détail rdc

**projet**- état actuel conservé



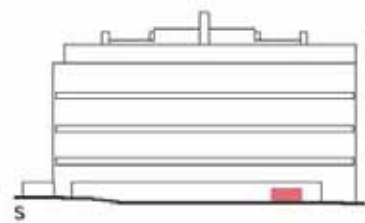
S

## VITRINES



S

## GARAGES/VITRINES



S

## GARAGES



façade sud

**1932**- une porte accès direct dans le local commercial, soubassement métallique arrêté contre la porte



façade sud

**1932**- partie rdc sud, uniquement composée de garages et buanderies



façade sud

**1932**- ligne de portes de garages



façade sud

**2007**- porte supprimée, soubassement métallique continu



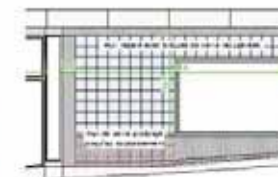
façade sud, rdc, travées 13/18

**2007**- 5 portes modifiées pour vitrine restaurant, ajout de soubassements (blanc) en maçonnerie



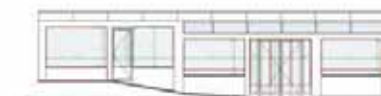
façade sud, rdc, travées 4/6

**2007**- deux portes modifiées, esthétique de l'alignement interrompue



élévation détail rdc

**projet**- prolongement de la paroi briques de verres, soubassement métal raccourci



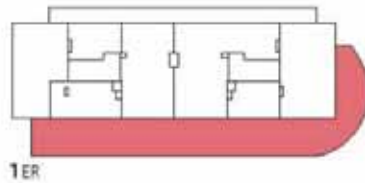
élévation détail sud, rdc, travées 13/18

**projet**- vitrages et portes transformés pour redonner une homogénéité à la face métal (matériau, proportions, hauteurs)



élévation détail sud, rdc, travées 4/6

**projet**- portes rétablies à l'identique de l'état d'origine



1ER

## TERRASSES 1ER



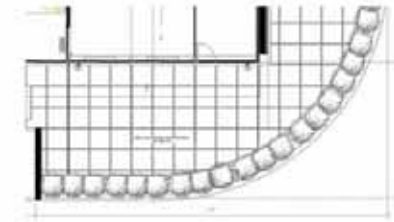
façade nord

**1932-** organisation des bacs à fleurs délimitant les terrasses, séparations rectangulaires, dalles grand format



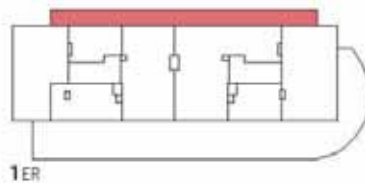
façade nord, 1er

**2007-** balustrade continue et bacs à fleurs longeant la terrasse, dalles petit format



plan terrasse nord 1er

**projet-** conservation des bacs à fleurs et de la balustrade, pose de dalles grand format, réfection étanchéité, ferblanterie



1ER

## TERRASSES 1ER



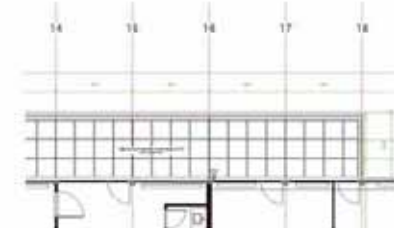
façade sud, 1er

**1932-** séparations (fin de chantier ?), dalles format moyen



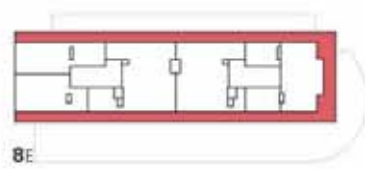
façade sud, 1er, travées 4/7

**2007-** séparations modifiées avec verres armés, dalles petit format



plan terrasse sud 1er

**projet-** pose de dalles format moyen, réfection étanchéité, ferblanterie uginox



8E

## TERRASSES 8E



façade sud, 8e

**1932-** dalles recouvertes (?)



façade nord, 8e, travées 11/14

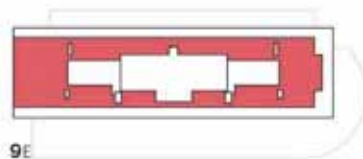
**2007-** dalles petit format, séparations avec verres armés



plan terrasse sud 8e

**projet-** pose de dalles format moyen, réfection étanchéité, ferblanterie uginox





9E

## TERRASSES 9E



toiture ouest, 9e

**1932-** dallettes grand format et joints larges



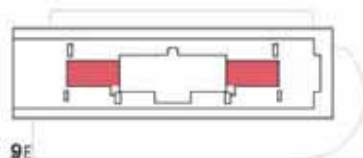
toiture ouest, 9e

**2007-** dallettes petit format, joints serrés



plan toiture sud ouest, 9e

**projet-** pose de dallettes grand format, joints 3 cm, réfection étanchéité, ferblanterie uginox



9E

## TERRASSES 9E



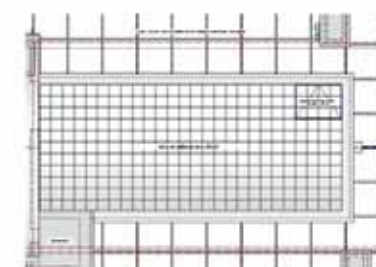
toiture est, 9e

**1932-** verrière haute et bombée avec sortie ventilation



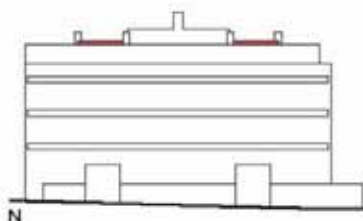
toiture est, 9e

**2007-** verrière basse et légèrement cintrée sans aération



plan toiture, 9e, travées 13/16

**projet-** conservation de la verrière actuelle et ajout d'un exutoire de fumée



N

## VERRIERES



verrière Armée du Salut, Paris, 1930

**1932-** verrière avec plots de verre "culs de bouteille" ronds, pas de témoignage photographique d'époque.



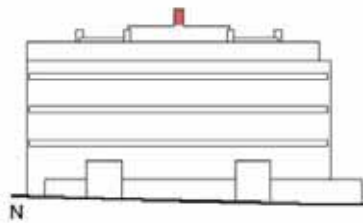
cage escalier bât.2, 8e, travées 15/16

**2007-** dalles de verre 30x30 sur structure métallique profils T



coupe cage escalier/verrière bât:2

**projet-** conservation de la verrière actuelle



N

CHEMINEE



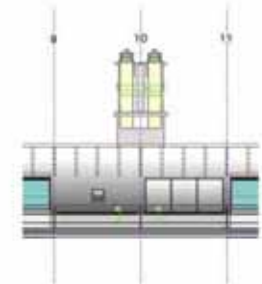
toiture sud, 9e

1932- cheminées de l'immeuble



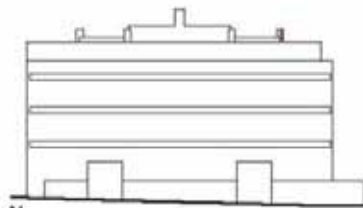
toiture sud est, 9e

2007- sorties de cheminées de salon adjointes



élévation nord toiture

projet- suppression des cheminées de salon, nouveaux canaux séparés (emplacement à déterminer)



N

CHEMINEE



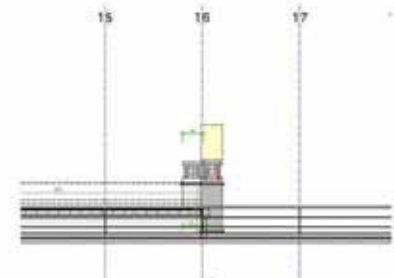
toiture sud est, 9e

1932- "chapeau" de ventilation en béton préfabriqué



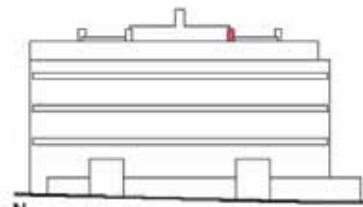
toiture nord ouest, 9e

2007- sortie ventilation restaurant ajoutée



élévation nord toiture

projet- apparence d'origine rétablie, monoblocs de ventilation dissimulés dans les souches



N

CHEMINEE



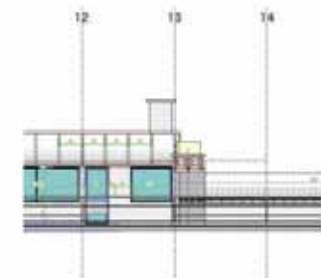
façade nord ouest, 9e

1932- aspect de la cheminée identique aux autres cheminées



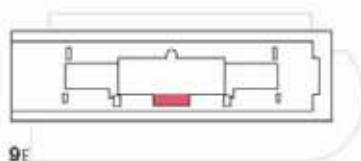
toiture nord ouest, 9e

2007- cheminée obstruée par 1 sortie ventilation du restaurant



élévation nord toiture

projet- apparence d'origine rétablie, monoblocs de ventilation dissimulés dans les souches

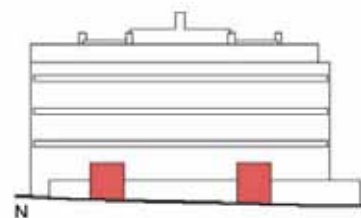


9E

## ANNEXES "WAGON"



## OUVERTURES "WAGON"



N

## ENTREES (EXT.)



intérieur "wagon", 9e

**1932-** "maison sur le toit" ou "wagon" comprenant 1 seul appartement



toiture sud ouest, 9e

**1932-** pignons aveugles; volume central sans ouverture exceptée une porte



entrée bât. 2

**1932-** entrée monumentale avec paroi briques de verre



intérieur "wagon", 9e

**2007-** "wagon" divisé en 2 appartements distincts, 2 annexes contiguës ajoutées, dont une avec verrière cintrée



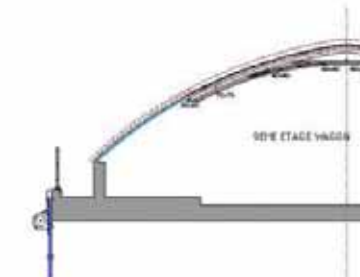
toiture sud ouest, 9e

**2007-** diverses fenêtres fixes ajoutées



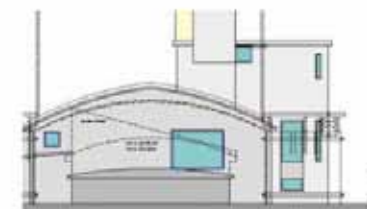
entrée bât. 2

**2007-** tous les éléments d'origine encore en place, dégradés



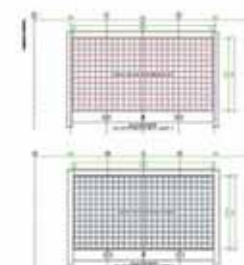
coupe "wagon", 9e

**projet-** conservation de la typologie 1976



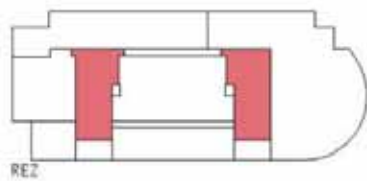
élévation toiture ouest, 9e

**projet-** modifications de certaines ouvertures (à définir)



détail briques de verre

**projet-** paroi briques de verre bât. 2 réparée avec briques récupérées, briques bât.4 remplacées par Nevada neuves



REZ

## ENTREES



intérieur entrée bât. 4

**1932**- boîtes aux lettres à fleur du mur

intérieur entrée bât. 4

**2007**- boîtes aux lettres dépassant du mur, socle en bois

élévation entrée bât.2

**projet**- remplacement des boîtes aux lettres

CREDITS PHOTOS

page de couverture : centre d'iconographie genevoise, FHJ 33164c

SOURCES

Architectes J.-L. de Chambrier, A. Dutheil architectes dipl. epfz-sia, collaboratrices E.Read, E. Desaire, architectes hes : dossier restauration des façades et des communs 2003-2007 – réalisation des travaux 2007 – 2009

Atelier Saint Dismas SA, 1 Chemin des Pervenches, 1007 Lausanne : rapport sur les couleurs d'origine (d'après sondages sur place) 2006, mandat DCTI/DPS

Buffet, Stouky, Spinucci Bureau technique - 18, Route des Acacias, 1227 Les Acacias : dossier PPE (propriété par étages) établi en 1986

Camoletti, Hausermann, architectes : plans de relevés et transformations 1975/76

Chenu L. architecte - 3 Bd James Fazy, 1201 Genève : Relevés intérieurs plans 1er à 9ème étages; *cabier d'inventaire* édition mars 2006, mandat DCTI (Département des constructions et des technologies de l'information et DPS (Direction du patrimoine et des sites) - Etat de Genève

Courtau Catherine, historienne de l'art - 45, quai Charles Page, 1205 Genève: Rapport historique *structure de l'immeuble Clarté* nov. 2006, mandat DCTI/DPS; recherche documentaire et photographique, copies de plans

Devanthéry, Lamunière, architectes - 15, rue du tunnel, 1227 Carouge : plans de relevé et de reconstitution état fin 1932 établis en 1992

Fondation Le Corbusier - 8, 10 square du Docteur Blanche, 75016 Paris : DVD - Le Corbusier, Plans 1929/1933 - volume 5 - Paris 2005

Fonds John Torcapel - Ecole Polytechnique fédérale de Zurich, Institut GTA archiv - ETH Heinggerberg, 8093 Zurich : copies de plans originaux 1931/32

Gampert, Hacin, Oberson architectes - 2 Rue Saint Laurent, 1207 Genève : plans de relevés et de transformation établis en 1966/1970

Gran, Praplan et associés SA- 47, Route des Jeunes, 1227 Carouge : plans de relevés et de transformation établis en 1971/1972

Sumi Christian architecte - 18a, Munstergasse, 8001 Zurich : plans de détails constructifs, relevés par les étudiants de l'Ecole d'Architecture de l'Université



## MAITRE DE L'OUVRAGE

Communauté des Copropriétaires de l'immeuble CLARTÉ  
Pierre A. DUCRET, administrateur  
p/a Jean SIMONIN S.A.  
Rue Le Corbusier 10  
1208 GENEVE  
Tel + 41 (0) 22 704 19 00 +41 (0) 79 335 20 53  
Fax + 41 (0) 22 346 58 04  
email ducretpad@hotmail.com

## DIRECTION DES TRAVAUX

Jacques Louis de CHAMBRIER, architecte dipl. EPFZ-SIA  
Alain DUTHEIL, architecte  
assistés de :  
Michael PALFFY  
Elsa DESAIRE, designer HES  
Emma READ, architecte HES  
Rue Saint-Laurent 2  
1202 GENEVE  
Tel + 41 (0) 22 700 59 90  
Fax + 41 (0) 22 700 98 85  
email jldechambrier@bluewin.ch